



Notre réf.: 37328/2017/OBS/CBS/TECO

9 novembre 2017

Annexes: 2

Objet: Recommandations soumises par la Commission des systèmes de base au Conseil exécutif (EC-70) et au Dix-huitième Congrès (Cg-18)

Madame, Monsieur,

Considérant que le Conseil exécutif, à sa soixante-neuvième session, n'a pas approuvé la tenue d'une session extraordinaire de la Commission des systèmes de base (CSB) en 2018, rompant avec la tradition qui a cours depuis 1988 d'intercaler de telles sessions entre les sessions ordinaires de la Commission, je tiens à vous informer de la procédure envisagée concernant la formulation et l'examen détaillé des recommandations qui seront soumises par la CSB au Conseil exécutif à sa soixante-dixième session et au Dix-huitième Congrès météorologique mondial. Cette procédure a été approuvée par le Président de l'OMM, en consultation avec le président de la CSB. Ces recommandations viseront à répondre aux besoins de l'Organisation en termes de rédaction et de mise à jour du Règlement technique et à la guider sur les questions de données, d'infrastructures et de services, dans un contexte marqué par des progrès technologiques et scientifiques rapides et par la nécessité pour les Membres de s'adapter rapidement au changement pour continuer de pourvoir à leurs besoins et à ceux inhérents au mandat de l'OMM, de la façon la plus efficace possible. Plusieurs problématiques importantes ont été recensées (voir annexes pour de plus amples précisions):

- a) L'évolution du Système d'information de l'OMM et du Manuel du Système d'information de l'OMM, Partie C, Gestion de l'information;
- b) Le Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), et plus spécifiquement le Réseau régional d'observation de base (RROB), le système de contrôle de la qualité des données du WIGOS (WDQMS) et l'incorporation d'éléments se rapportant au Système mondial d'information (SMO) dans le Manuel et le Guide du WIGOS;
- c) La prestation des services;
- d) La gestion des données sur le cycle de vie;
- e) Le Système mondial de traitement des données et de prévision sans discontinuité;
- f) La gouvernance [technique] de la CSB et la mise en place d'une collaboration plus active avec les conseils régionaux;
- g) Les infrastructures d'information à l'appui de la navigation aérienne;
- h) L'appui au Cadre mondial pour les services climatologiques, et
- i) L'appui au Système intégré d'information sur les gaz à effet de serre.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents
Présidents des commissions techniques
Présidents des conseils régionaux
Membres du Groupe de gestion de la CSB

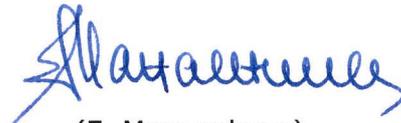
Compte tenu du fait que la prochaine session ordinaire de la Commission aura lieu après le Dix-huitième Congrès et qu'il est nécessaire de pouvoir proposer des projets de résolutions et de décisions adéquats sur les problématiques essentielles susmentionnées pour le Dix-huitième Congrès qui se tiendra en 2019, il a été décidé après consultation du Président de l'OMM, du Groupe de gestion de la CSB, du Secrétaire général et de la Conseillère juridique de l'OMM d'appliquer la procédure décrite à l'annexe 2.

Avec le président de la CSB, nous veillerons à ce que tous les membres de la CSB soient informés de la procédure suivie et à ce que nous soyons en mesure de recevoir et de prendre en compte leurs commentaires.

Je souhaiterais souligner que ce processus offrira également à la CSB une bonne occasion de tester et évaluer des procédures qui pourront ensuite faciliter et faire progresser la réforme de l'OMM envisagée et, le cas échéant, déboucher sur l'adoption de pratiques opérationnelles plus souples et efficaces.

En dernier lieu, en plus de vous informer des projets de la CSB, je vous invite à me faire part de toute indication complémentaire que vous jugerez utile à cet égard.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général

DOMAINES NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS DE LA CSB

Ref.: 38686/2017-11 LCP

Tenant compte des décisions prises par la Commission des systèmes de base à sa seizième session (CSB-16) (Canton, Chine, novembre 2016), le Groupe de gestion de la CSB, à sa seizième session (Genève, Suisse, 27 février – 1^{er} mars 2017), a examiné les besoins de l'Organisation en termes de rédaction et de mise à jour du Règlement technique et par rapport aux orientations qu'elle requiert sur les questions de données, d'infrastructures et de services, dans un contexte marqué par des progrès technologiques et scientifiques rapides et par la nécessité pour les Membres de s'adapter rapidement au changement pour continuer de pourvoir à leurs besoins et à ceux inhérents au mandat de l'OMM de la façon la plus efficace possible dans le cadre des opérations et services météorologiques, climatologiques et hydrologiques. Des interventions de la CSB ont été jugées nécessaires en particulier dans les domaines suivants:

Questions stratégiques, parmi lesquelles les nouveaux enjeux liés aux données et la collaboration avec le secteur privé

Le fait de concentrer les efforts sur un petit nombre de questions stratégiques permettra aux Membres de disposer des informations les plus récentes sur la mise en œuvre des programmes et projets de démonstration de l'OMM, ce qui facilitera la bonne exécution des décisions de la Commission.

Face aux problématiques émergentes que sont, par exemple, les nouvelles données et au rôle croissant du secteur privé dans la prévision météorologique, il est essentiel de pouvoir présenter au Conseil exécutif des décisions et recommandations adéquates. Il faudra également réfléchir aux moyens de faire avancer la Stratégie en matière de prestation de services et, en particulier, de s'adapter à la participation de plus en plus active des acteurs privés à la prestation de services. Les activités envisagées seront utiles pour améliorer la communication, les discussions et la recherche de consensus autour de ces questions au sein de la Commission et feront entendre le point de vue des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en tant qu'organismes faisant autorité. Grâce à des partenariats public-privé (PPP), il sera possible de définir des approches propices à un développement coordonné entre les SMHN et les acteurs privés.

Gestion de l'information

Il est nécessaire d'être attentif et de s'adapter aux changements rapides des nouvelles technologies et d'informer régulièrement les Membres de ces changements. Cette exigence revêt un caractère particulièrement aigu pour ce qui est de la gestion des informations, à commencer par l'ensemble des informations qui transitent par le Système d'information de l'OMM (SIO). Il importe de se pencher sans attendre sur la mise en œuvre de la version 2.0 du SIO et les moyens de superviser l'application de la stratégie afférente à cette version. Par exemple, à sa seizième session, la CSB a estimé que les SMHN devaient mettre à jour et adapter leurs systèmes technologiques en réponse à l'émergence des technologies dématérialisées et aux applications de mégadonnées. Il y a lieu de tenir compte du rôle et de la participation du secteur privé.

Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS)

En vertu d'une décision du Dix-septième Congrès, le WIGOS devrait être opérationnel d'ici la fin de la présente période financière. Il reste beaucoup à faire pour que cette mise en œuvre soit achevée en 2019 et la CSB a un rôle majeur à jouer à cet égard. Plus particulièrement, pour réguler le Réseau régional d'observation de base (RROB) dans le cadre du WIGOS, il sera nécessaire de se référer aux décisions et recommandations formulées par la CSB à l'intention du Dix-huitième Congrès.

Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP)

Par sa résolution 11 (Cg-17), le Congrès a décidé d'engager un processus visant à «mettre progressivement en place un futur système de traitement des données et de prévision renforcé, intégré et sans discontinuité», à la lumière des conclusions de la première Conférence scientifique publique mondiale sur la météorologie qui s'est tenue à Montréal (Canada) en août 2014. Aux termes de la décision 55 (EC-68), et en réponse à la demande formulée par le Dix-septième Congrès, le Conseil exécutif a établi un groupe directeur du Système de traitement des données et de prévision sans discontinuité, composé de représentants des commissions techniques et des conseils régionaux et ayant pour principale mission d'élaborer et de proposer le plan de mise en œuvre du système, pour examen par le Conseil exécutif à sa soixante-neuvième session. Par ailleurs, à sa seizième session, la CSB a approuvé le nouveau Manuel du SMTDP, qui propose un nouveau cadre, de nouvelles procédures types et un nouveau réseau de centres exploités par les Membres. Il importe que les experts de la CSB prennent part à ces processus car ils influenceront sur la façon dont les Membres utilisent leurs systèmes de traitement des données et de prévision. Fournir aux Membres des orientations à propos de ce qu'il convient de faire pour mettre en œuvre le SMTDP conformément au nouveau Manuel du SMTDP est crucial pour la gestion du réseau des CMM/CMRS, ainsi que pour assurer la continuité du service.

Développement des capacités

L'un des problèmes qui subsiste est que de nombreux pays en développement sont dans l'incapacité de mettre en œuvre les décisions techniques, les plans d'action et les projets de démonstration de la Commission de façon efficace parce qu'ils sont peu confrontés à ces questions et les comprennent imparfaitement. Pour atténuer ce problème, il pourra être envisagé d'organiser et enregistrer des sessions WebEx sur des thèmes pertinents. La CSB organisera une conférence technique (TECO) qui contribuera aux activités de renforcement des capacités de l'OMM en comblant en partie le fossé grandissant entre pays développés et en développement.

La TECO est une plate-forme qui aide les pays en développement à mieux connaître et comprendre les nouvelles tendances technologiques et leurs implications pour le développement opérationnel des SMHN. Elle informe également l'Organisation sur les besoins de renforcement des capacités des Membres et facilite le transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement.

Des dispositions seront prises, en particulier en direction des Régions I, II et III, pour accroître la participation des pays en développement aux conférences TECO, afin notamment de les aider à mieux comprendre les changements technologiques et les menaces.

**PROCÉDURE D'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS
QUI SERONT SOUMISES PAR LA CSB AU CONSEIL EXÉCUTIF
À SA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION ET AU DIX-HUITIÈME CONGRÈS**

Ref.: 38686/2017-111CP

Compte tenu de la date de la prochaine session ordinaire de la Commission et de la nécessité de pouvoir proposer des projets de recommandations et de décisions adéquats sur les problématiques essentielles énoncées à l'annexe 1 en vue de la soixante-dixième session du Conseil exécutif et du Dix-huitième Congrès qui aura lieu en 2019, il est proposé d'appliquer la procédure suivante (décrite dans l'ordre chronologique):

- 1) Nous organiserons une Conférence technique (TECO) de la CSB au siège de l'OMM à Genève, du 26 au 29 mars 2018, avant la soixante-dixième session du Conseil exécutif.
- 2) En janvier 2018, les présidents des commissions techniques et des conseils régionaux seront informés du déroulement de la procédure.
- 3) Le cas échéant, un Webinaire pourra être organisé avec les présidents des conseils régionaux pour les informer du déroulement de la procédure et recueillir leurs commentaires.
- 4) Après examen par les équipes de gestion des groupes d'action sectoriels ouverts (GASO) de la CSB, des propositions de contenu technique pour les décisions et résolutions de la soixante-dixième session du Conseil exécutif et du Dix-huitième Congrès seront publiées en anglais sur Internet en janvier 2018, ce qui laissera aux Membres le temps d'en prendre connaissance avant la conférence TECO 2018 de la CSB.
- 5) La conférence TECO 2018 de la CSB, qui se déroulera du 26 au 29 mars 2018, se penchera sur les questions scientifiques et techniques normalement abordées lors d'une conférence technique, mais traitera également des problématiques essentielles évoquées ci-avant, en tenant compte du contenu technique des projets de recommandations destinés à la soixante-dixième session du Conseil exécutif et au Dix-huitième Congrès. Chaque GASO se verra allouer un créneau d'environ six heures à la conférence TECO. Le fait que cette réunion ait lieu à Genève permettra d'économiser sur les coûts.
- 6) Une réunion élargie du Groupe de gestion de la CSB se tiendra à Genève dans l'après-midi du 29 mars 2018 (soit juste après la conférence TECO, qui s'achèvera le 29 mars à midi). Elle aura pour objectif de dresser le bilan de la conférence TECO, d'examiner les projets de recommandation et, le cas échéant, de les actualiser. Les présidents de conseils régionaux et présidents d'équipes d'experts qui s'intéressent tout particulièrement aux questions susmentionnées seront invités à y prendre part.
- 7) Certaines des recommandations proposées seront soumises au Conseil exécutif à sa soixante-dixième session et d'autres au Dix-huitième Congrès, selon les besoins. Les dernières étapes de la procédure concernent le Dix-huitième Congrès.
- 8) S'appuyant sur les résultats de la réunion du Groupe de gestion de la CSB, le président de la CSB soumettra à la soixante-dixième session du Conseil exécutif une liste recommandée de thèmes à inscrire à l'ordre du jour du Dix-huitième Congrès. Cette liste prendra la forme d'une recommandation du président de la CSB. Cette recommandation permettra également d'informer les participants à la soixante-dixième session du Conseil exécutif des dernières étapes de la procédure que suivra la CSB pour formuler ses recommandations au Dix-huitième Congrès.

- 9) Le président de la CSB diffusera, sous forme de documents d'information, les versions préliminaires des contenus techniques proposés pour les décisions et résolutions qui seront soumises au Dix-huitième Congrès.
 - 10) Après la soixante-dixième session du Conseil exécutif, les experts de la CSB continueront de travailler sur les textes préliminaires, en tenant compte des observations formulées par les participants à la conférence TECO 2018 de la CSB, le Groupe de gestion de la CSB et les Membres.
 - 11) En novembre 2018, des versions modifiées des contenus proposés pour les décisions et résolutions qui seront soumises au Dix-huitième Congrès seront publiées dans les langues officielles sur Internet et les Membres seront invités à faire part de leurs commentaires et suggestions.
 - 12) En février 2019, les décisions et résolutions qui seront soumises au Dix-huitième Congrès seront rédigées à la lumière des observations formulées par les Membres et seront examinées par le président de la CSB.
-